



Délibération
FINANCES/JG

Envoyé en préfecture le 22/07/2020

Reçu en préfecture le 22/07/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 017-211704150-20200715-2020_50CG2019-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

2020 - 50. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES GOLF & SITE SAINT-LOUIS

Président de séance : Monsieur Bruno DRAPRON

Etaient présents : 32

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, DELCROIX Charles, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, PININGRE Denys, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

ARNAUD Liliane à ROUDIER Jean-Pierre, GUENON Delphine à PARISI Evelyne, MAUDOUX Pierre à MARTIN Didier.

Secrétaire de séance : AUDOUIN Caroline

Date de la convocation : 9 juillet 2020

Date d'affichage : **22 JUIL. 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-31,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49,

Considérant les budgets primitifs de l'exercice 2019 ainsi que les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Trésorier Principal de SAINTES-Municipale a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été régulières,



Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'absence d'observation sur les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal de SAINTES-Municipale, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 27

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 5 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MARTIN Didier en son nom et celui de MAUDOUX Pierre)

Ne prennent pas part au vote : 3 (BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, PININGRE Denys)

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.